

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖  
Arrondissement  
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 10 avril, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

**Date de la convocation :** 28 mars 2024

**Etaient présents :** ALGLAVE Florence, BASOLI Rocco, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, MARIAGE Anne-Sophie, PAW Bernard, RENARD Delphine, PORTEMONT Anne-Sophie, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

**Absents :** CLIQUET Louis,

**Absents excusés :**

**Excusés avec procuration :** DANGREAU Pascal, GRATTEPANCE Jérôme, LIENARD Nathalie

<b><u>Nombre de membres :</u></b>	En exercice :	21
	Présents :	17
	Excusés avec Procuration :	3
	Absents excusés :	0
	Absents :	1
	Votants :	20

**Secrétaire de séance :** DELVALLEE Axelle

**Délibération n° :** 2024/17

**OBJET :** CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE.

**Monsieur le Maire expose ce qui suit :**

La Poste dans sa politique de réaménagement de ces agences sur le territoire, ferme les agences qui ne sont pas assez productives avec un volume d'activité trop faible.

Ainsi le bureau de poste de Quarouble, actuellement sur la place Mascart dans un bâtiment vieillissant et inadapté, particulièrement pour l'accessibilité, est menacé de fermeture.

Aussi, la Ville de Quarouble, souhaitant garder des services de proximité dans la commune, s'est rapprochée de la Poste, afin d'étudier la possibilité de mettre en place un partenariat sous forme d'Agence Postale Communale (APC), qui permettrait de sauvegarder ce service et d'avoir la maîtrise des horaires d'ouverture.

Ce partenariat doit faire l'objet d'une convention, entre la poste et la commune qui précisera les droits et obligations de chacune des parties.

En particulier :

- La commune met à disposition un agent chargé d'assurer les prestations ci-dessous ; Elle s'engage également à fournir un local et toutes les charges qui y sont liées. La poste participe à hauteur de 30 000 € TTC à l'adaptation de ce local aux exigences de la Poste et une indemnité de 3 000 € pour l'installation de la Poste Communale.
- L'agence Postale Communale propose au public les produits suivants :
  - Produits et services postaux globalement équivalents à ceux assurés dans le bureau de poste actuel,
  - Services financiers et prestations associées (retrait ou dépôt d'espèces sur CCP dans la limite de 500 € par période de sept jours glissants).

La poste prend à sa charge l'information, le mobilier et la signalétique, la formation de l'agent, l'équipement de sûreté (armoire forte...), l'abonnement internet, le matériel nécessaire à l'activité postale.

En contrepartie des prestations fournies par la commune, la poste versera une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 1 185 € soit 14 220 € par an (montant mis à jour en 2024).

La convention sera d'une durée de 9 ans à compter de sa signature.

Considérant la volonté de la Commune et la nécessité de proposer un service public attendu par les administrés ;

Considérant la mise en place d'un partenariat sous forme d'Agence Postale Communale (APC) ;

**Le Conseil Municipal ;**

**Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 2 voix contre,**

- **APPROUVE** la création d'une agence postale communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la poste
- **DEMANDE** le concours de la Poste aux travaux d'installation de l'Agence Postale Communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches pour la réalisation de cette Agence Postale Communale

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance  
DELVALLEE Axelle




Le Maire,  
Jean-Luc DELANNOY



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en	
Sous-Préfecture le	<b>12 AVR. 2024</b>
Sa Publication sur le site Internet de la ville le	<b>12 AVR. 2024</b>
	Le Maire Jean-Luc DELANNOY 